



**Direction générale de l'enseignement et de la
recherche**

Département des affaires transversales

**78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de service

DGER/DAT/2022-441

14/06/2022

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 22/06/2022

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Formation en 2022 des acteurs de la démarche d'évaluation des établissements d'enseignement agricole publics et privés.

Destinataires d'exécution

DRAAF

EPLEFPA

Unions nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP)

Inspection de l'enseignement agricole

Institut Agro Dijon

Résumé : Note d'information sur l'organisation en 2022 d'un séminaire de formation pour les acteurs de la démarche d'évaluation des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricole publics et privés.

L'évaluation des établissements d'enseignement et de formation professionnelle est une nouveauté dans le paysage éducatif français et une opportunité de développement des établissements au service de la réussite des apprenants. Elle se met en place en lien avec le Conseil de l'Évaluation et de l'École (CEE), comme l'article L.241-12 du Code de l'éducation en donne la possibilité.

La finalité de cette démarche d'évaluation est l'amélioration, dans l'établissement, du service public d'enseignement, de la qualité des apprentissages des apprenants, de leur parcours de formation et d'insertion professionnelle, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'établissement. Elle a pour but d'améliorer, pour l'ensemble de la communauté éducative et de ses acteurs, les conditions de réussite collective, d'exercice des différents métiers et de bien-être dans l'établissement. Cette démarche globale constitue une base de réflexion commune à l'ensemble de la communauté éducative pour actualiser ou renouveler le projet d'établissement.

Afin de permettre le développement de cette démarche, un certain nombre d'outils ont été validés par le CEE. Le cadre validé précise les finalités et les modalités de l'évaluation des établissements qui s'appuie sur une auto-évaluation de l'établissement et sur une évaluation externe.

Une préfiguration de la démarche a été lancée durant l'année scolaire 2021-2022. Elle est désormais généralisée à l'ensemble des établissements publics et privés temps plein à raison de 20% des établissements par an pour permettre l'évaluation de chaque établissement tous les cinq ans.

Pour ce faire, les cadres de l'enseignement agricole devront suivre une formation préparatoire à l'autoévaluation et à l'évaluation externe des établissements publics et privés. Cette note de service cadre le séminaire de formation pour l'année 2022.

1. PRÉSENTATION DU SEMINAIRE DE FORMATION

1.1. Objectifs

Les objectifs de ce séminaire sont :

- 1- de partager entre les acteurs de la démarche préfiguratrice de 2021-2022 un retour d'expérience ;
- 2- de former à l'autoévaluation les chefs des établissements concernés par la démarche en 2022-2023 ;
- 3- de former à l'évaluation externe les équipes d'évaluateurs.

1.2. Publics cibles

Sont conviés à ce séminaire de formation :

- l'ensemble des évaluateurs externes (inspecteurs, chefs d'établissement et représentants des SRFD et des fédérations) et des chefs des établissements ayant participé à la campagne d'évaluation 2021/2022.

Ce groupe participera à l'ensemble du séminaire du lundi 20 juin 14h00 au mercredi 22 juin 12h15 ;

- l'ensemble des évaluateurs externes (inspecteurs, chefs d'établissement et représentants des SRFD et des fédérations) et des chefs des établissements qui seront impliqués dans les campagnes d'évaluation 2022-2023 et 2023-2024.

Ce groupe participera au séminaire du mardi 21 juin 11h00 au mercredi 22 juin 12h15.

La liste des établissements publics et privés concernés par la démarche sur les années N (2022-2023) et N+1 (2023-2024) est disponible en annexe 1.

1.3. Programme

Ce séminaire de formation est animé par le groupe pilote de l'inspection de l'enseignement agricole (IEA).

Le programme de ces journées de formation est le suivant :

Public : L'ensemble des évaluateurs externes et des chefs des établissements ayant participé à la campagne d'évaluation 2021-2022		
Lundi 20 juin 14h00-15h30	Plénière	Présentation du retour sur expérience des autoévaluations et des évaluations externes de la phase de préfiguration Echanges
15h45-18h00	Ateliers	Analyse des pratiques et identification des compétences à mobiliser dans les évaluations externes. Travail en trois ateliers sous format « bar camp » : - Analyse documentaire (indicateurs et rapport autoévaluation) - Conduite de la mission sur site (déontologie et conduite entretiens) - Rédaction
Mardi 21 juin 08h30-10h00	Plénière	Restitution des travaux réalisés par atelier et échanges
10h15-11h15	Plénière	Synthèse : présentation des ajustements à apporter aux outils (guides d'évaluation, vade-mecum, indicateurs...)
11h30		Accueil des évaluateurs externes et des chefs d'établissements impliqués dans la campagne 2022-2023 par l'équipe pilote IEA

Publics : L'ensemble des évaluateurs externes et des chefs des établissements ayant participé à la campagne d'évaluation 2021-2022 ; les évaluateurs externes et les chefs des établissements qui seront impliqués dans la campagne d'évaluation 2022-2023.		
Mardi 21 juin 14h00-16h30	Plénière et visioconférence	Présentation du cadre institutionnel de l'évaluation Présentation de la démarche et du guide d'autoévaluation
16h45-17h45	Plénière et visioconférence	Témoignage de chefs d'établissement Questions / réponses sur le processus d'évaluation Présentation des éléments du Retex des autoévaluations (points de vigilance, erreurs à éviter, expériences réussies)
17h45-18h15	Plénière et visioconférence	Présentation de la campagne d'évaluation 2022-2023 et de la composition des équipes d'évaluateurs externes et des établissements évalués

Mercredi 22 juin 08h30-10h30	Plénière et visioconférence	Présentation du guide d'évaluation externe Témoignage de deux équipes d'évaluateurs externes et de deux chefs d'établissement qui ont été évalués Questions / réponses sur le processus d'évaluation externe Présentation des éléments du Retex des évaluations externes (points de vigilance, erreurs à éviter, expériences réussies...)
10h45-11h30	Plénière et visioconférence	Présentation du parcours d'auto-formation sur Accoustice Présentation de la séquence complémentaire de formation en visioconférence de début septembre 2022
11h30-12h15		Temps d'échange entre chaque équipe d'évaluateurs externes et le chef de l'établissement évalué

Afin de permettre un plus grand partage de cette démarche, les personnels d'enseignement et d'éducation intéressés pourront suivre la formation en distanciel via le lien fourni par leur chef d'établissement.

2. LIEU DE FORMATION

La formation se déroulera

à l'Institut Agro Dijon
26 Boulevard Docteur Petitjean
21000 DIJON

Elle est dispensée en présentiel et en distanciel. Afin de suivre le séminaire en distanciel, un lien sera fourni par l'Institut Agro Dijon.

3. MODALITÉS PRATIQUES DE PARTICIPATION

Pour toute question, l'Institut Agro Dijon peut être joint par courriel, à l'adresse suivante : franck.constantin@agrosupdijon.fr

3.1. Modalités de participation pour les personnels des établissements publics

Les listes comprenant les noms, prénoms et coordonnées des personnes des établissements publics d'enseignement devant participer à cette action de formation, que ce soit en qualité d'évaluateur ou de futur évalué, sont transmises à la DFPRO par l'Inspection de l'enseignement agricole.

La DFPRO enverra un courriel « valant invitation » aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives accompagné d'informations pratiques complémentaires (programme détaillé, plan d'accès, liste d'hôtels...)

Les frais d'hébergement et de déplacement des participants sont pris en charge par l'Institut Agro Dijon, structure organisatrice aux conditions et tarifs en vigueur.

3.2. Modalités pratiques de participation pour les personnels des établissements d'enseignement privé (CNEAP, UNREP)

Les listes comprenant les noms, prénoms et coordonnées des personnes des établissements privés d'enseignement devant participer à cette action de formation, tant en qualité d'évaluateur qu'en qualité de futur évalué, sont transmises à la DFPRO par l'Inspection de l'enseignement agricole.

La DFPRO enverra un courriel « valant invitation » aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives accompagné d'informations pratiques complémentaires (programme détaillé, plan d'accès, liste d'hôtels...)

Les frais d'hébergement et de déplacement des participants ne seront pas pris en charge par l'Institut Agro Dijon, mais par leur structure de rattachement (fédérations).

3.3. Modalités pratiques de participation pour les personnels des DRAAF-SRFD et de l'Inspection de l'enseignement agricole

Les listes comprenant les noms, prénoms et coordonnées des personnes des DRAAF-SRFD devant participer à cette action de formation en qualité d'évaluateur, sont transmises à la DFPRO par l'Inspection de l'enseignement agricole.

La DFPRO enverra un courriel « valant invitation » aux participants sur leur messagerie respective accompagné d'informations pratiques complémentaires (programme détaillé, plan d'accès, liste d'hôtels...)

Les frais d'hébergement et de déplacement des participants sont pris en charge par leur structure d'affectation, aux conditions et tarifs en vigueur.

La directrice générale
de l'enseignement et de la recherche

Valérie BADUEL

ANNEXE 1 : Etablissements publics et privés concernés par la démarche

Région	Nom	2022-2023	2023-2024
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Cibeins	1	
Auvergne-Rhône-Alpes	LEAP de Saint Sorlin en Bugey		1
Auvergne-Rhône-Alpes	Lycée privé rural Villars les Dombes		1
Auvergne-Rhône-Alpes	Lycée Professionnel Privé Rural de l'Ain à Nantua		1
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA du Bourbonnais à Moulins	1	
Auvergne-Rhône-Alpes	LERP Le Mayet de Montagne	1	
Auvergne-Rhône-Alpes	LRP La Péliissière de Tournon sur Rhône	1	
Auvergne-Rhône-Alpes	LEPRP Saint Vincent de Saint Flour	1	
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Romans	1	
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Valence		1
Auvergne-Rhône-Alpes	LAP Val de Drôme de Montéléger	1	
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de La Côte Saint André	1	
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Vienne	1	
Auvergne-Rhône-Alpes	LEAP Saint Exupéry de Saint Siméon de Bressieux	1	
Auvergne-Rhône-Alpes	LETP 'Bellevue' de Saint Marcellin		1
Auvergne-Rhône-Alpes	LPPRA de La Mure	1	
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Montravel		1
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Brioude Bonnefont	1	
Auvergne-Rhône-Alpes	ISVT de Vals Près Le Puy		1
Auvergne-Rhône-Alpes	LEAP d' Ennezat		1
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Belleville	1	
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Lyon		1
Auvergne-Rhône-Alpes	LP SANDAR de Limonest		1
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Chambéry La Motte Servolex		1
Auvergne-Rhône-Alpes	LPEGT H.B. de Saussure de Combloux		1
Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Quétigny Plombières Les Dijon	1	
Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Besançon		1

ANNEXE 1 : Etablissements publics et privés concernés par la démarche

Région	Nom	2022-2023	2023-2024
Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Mamirolle	1	
Bourgogne-Franche-Comté	LEAP St Joseph des fontenelles	1	
Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Lons Le Saunier- Montmorot		1
Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Poligny	1	
Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA du Morvan		1
Bourgogne-Franche-Comté	LPP Sainte Marie de Gray	1	
Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Etang sur Arroux		1
Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Tournus		1
Bourgogne-Franche-Comté	LEAP de la Bresse à Louhans		1
Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Valdoie	1	
Bretagne	EPLEFPA de Merdrignac	1	
Bretagne	ESPA de Quessoy		1
Bretagne	LEAP de Pommerit Jaudy	1	
Bretagne	LEGHTP St Ilan de Languieux		1
Bretagne	LEPPA Xavier Grall de Loudéac	1	
Bretagne	LREPP 'Le Restmeur' de Pabu		1
Bretagne	EPLEFPA de Châteaulin Morlaix Kerliver	1	
Bretagne	EPLEFPA de Quimper Brehoulou	1	
Bretagne	LEAP Sainte Marie de Plouigneau	1	
Bretagne	LTRP La Noë St Yves de Bain de Bretagne	1	
Bretagne	Lycée professionnel privé Abbé Pierre de Tinténiac		1
Bretagne	EPLEFPA de Pontivy		1
Bretagne	EPLEFPA de Saint Jean Brévelay Hennebont		1
Bretagne	LTAP St Yves de Gourin		1
Centre-Val-de-Loire	EPLEFPA de Bourges Le Subdray	1	
Centre-Val-de-Loire	LEPPA Bengy	1	

ANNEXE 1 : Etablissements publics et privés concernés par la démarche

Région	Nom	2022-2023	2023-2024
Centre-Val-de-Loire	EPLEFPA de Chartres		1
Centre-Val-de-Loire	LEAP de Nermont		1
Centre-Val-de-Loire	LAP de Saint Cyran du Jambot	1	
Centre-Val-de-Loire	EPLEFPA de Vendôme		1
Centre-Val-de-Loire	LEAP de Boissay		1
Centre-Val-de-Loire	LEAP Sainte Cécile de Montoire		1
Centre-Val-de-Loire	La Mouillère	1	
Grand-Est	EPLEFPA de Charleville Mézières	1	
Grand-Est	EPLEFPA de Rethel		1
Grand-Est	EPLEFPA de l'Aube	1	
Grand-Est	LP des Cordeliers Arcis/Aube	1	
Grand-Est	EPLEFPA d'Avize		1
Grand-Est	EPLEFPA de Châlons en Champagne		1
Grand-Est	Lycée privé Somme SUIPPES		1
Grand-Est	EPLEFPA de la Meuse	1	
Grand-Est	LPRP 'La Providence' de Harol		1
Hauts-de-France	EPLEFPA de Crézancy	1	
Hauts-de-France	LEAP Robert Schuman de Chauny		1
Hauts-de-France	EPLEFPA de Raismes	1	
Hauts-de-France	IAP de Hazebrouck	1	
Hauts-de-France	LEAP Saint Roch d'Estaires		1
Hauts-de-France	EPLEFPA de l'Oise	1	
Hauts-de-France	Centre de Formation Professionnelle Rural	1	
Hauts-de-France	EPLEFPA de Ribécourt	1	
Hauts-de-France	Institut privé Ch. Quentin de Pierrefonds		1
Hauts-de-France	EPLEFPA du Pas de Calais		1
Hauts-de-France	IAP Saint Eloi de Bapaume		1

ANNEXE 1 : Etablissements publics et privés concernés par la démarche

Région	Nom	2022-2023	2023-2024
Hauts-de-France	EPLEFPA d'Abbeville		1
Ile-de-France	Institut National de Jeunes Sourds de Paris	1	
Ile-de-France	Ecole Du Breuil		1
Ile-de-France	EPLEFPA de La Bretonnière		1
Ile-de-France	Ecole Le Nôtre	1	
Ile-de-France	LÉA-CFI campus de Jouy-en-Josas (TECOMAH)		1
Ile-de-France	LHP "Saint Philippe"	1	
Ile-de-France	Ecole des Courses Hippiques - AFASEC - C.F.A.		1
Normandie	EPLEFPA d'Evreux		1
Normandie	L'Ecole des Courses Hippiques - AFASEC		1
Normandie	EPLEFPA de Coutances	1	
Normandie	EPLEFPA de Saint Hilaire du Harcouët		1
Normandie	EPLEFPA d'Alençon - Sées	1	
Normandie	EPLEFPA de Seine-Maritime	1	
Normandie	LAP ESAT de Giel Courteilles		1
Normandie	CEAP Saint Joseph de Mesnières en Bray (FS)	1	
Nouvelle-Aquitaine	Lycée Claire Champagne		1
Nouvelle-Aquitaine	Lycée l'Ermitage	1	
Nouvelle-Aquitaine	Lycée Jean Errecart		1
Nouvelle-Aquitaine	Lycée Armand David	1	
Nouvelle-Aquitaine	Lycée agricole de Nay-Baudreix		1
Nouvelle-Aquitaine	Lycée Val de l'OUIN		1
Nouvelle-Aquitaine	Lycée professionnel AGIR (Langon)	1	
Nouvelle-Aquitaine	AFASEC Ecole Courses Hippiques (Mont de Marsan)	1	
Nouvelle-Aquitaine	Bourcefranc	1	
Nouvelle-Aquitaine	Surgères	1	
Nouvelle-Aquitaine	Brive-Voutezac		1

ANNEXE 1 : Etablissements publics et privés concernés par la démarche

Région	Nom	2022-2023	2023-2024
Nouvelle-Aquitaine	E. Pisani Tulle-Naves	1	
Nouvelle-Aquitaine	Périgord		1
Nouvelle-Aquitaine	Bazas		1
Nouvelle-Aquitaine	Bressuire		1
Nouvelle-Aquitaine	Montmorillon	1	
Nouvelle-Aquitaine	Thuré		1
Nouvelle-Aquitaine	Limoges	1	
Occitanie	EPLEFPA de Castelnaudary	1	
Occitanie	LEAP de Lezignan		1
Occitanie	LEAP Emilie de Rodat de Pezens	1	
Occitanie	EPLEFPA de Rodez La Roque		1
Occitanie	Ecole Expérimentale La Chabraque		1
Occitanie	lycée Privé Fr. Marty		1
Occitanie	EPLEFPA de Nîmes		1
Occitanie	Lycée Agricole Privé Meynes	1	
Occitanie	LAP d'Alzon à Vestric		1
Occitanie	EPLEFPA de Toulouse	1	
Occitanie	LEPRP 'Le Savès' de Rieumes		1
Occitanie	LEPRP l'Oustal de Montastruc	1	
Occitanie	EPLEFPA de l'Hérault	1	
Occitanie	LEAP 'Le Cep d'Or' de Clermont l'Hérault		1
Occitanie	LEAP Louis Edouard CESTAC la Gardiole de Gigan	1	
Occitanie	EPLEFPA de Figeac		1
Occitanie	EPLEFPA de Perpignan Roussillon	1	
Occitanie	Lycée privé André Alquier - Saint Amans Sout	1	

ANNEXE 1 : Etablissements publics et privés concernés par la démarche

Région	Nom	2022-2023	2023-2024
Occitanie	EPLEFPA du Tarn et Garonne à Montauban		1
Occitanie	Institut Lestonnac de Beaumont de Lomagne	1	
Pays-de-la-Loire	LEPRP 'Saint Joseph' de Châteaubriant		1
Pays-de-la-Loire	LPP Kerguéneq de Saint Molf	1	
Pays-de-la-Loire	LEAP Blain Derval		1
Pays-de-la-Loire	L.P. Privé Agricole Daniel-Brottier	1	
Pays-de-la-Loire	LEAP St Gabriel Le Pellerin		1
Pays-de-la-Loire	Lycée de Pouillé des Ponts de Ce	1	
Pays-de-la-Loire	EPLEFPA de Laval		1
Pays-de-la-Loire	LEPRP Robert Schuman de Chateau Gontier	1	
Pays-de-la-Loire	LEGTAP Rochefeuille de Mayenne		1
Pays-de-la-Loire	EPLEFPA de Brette les Pins	1	
Pays-de-la-Loire	EPLEFPA du Mans		1
Pays-de-la-Loire	LEAP Val de Sarthe de Sablé sur Sarthe	1	
Pays-de-la-Loire	LPP Notre dame de La Ferté Bernard		1
Pays-de-la-Loire	Lycée LES HORIZONS		1
Pays-de-la-Loire	Ecole des Etablières de La Roche Sur Yon	1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPLEFPA de Gap		1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPLEFPA d'Antibes	1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPLEFPA de Saint Rémy de Provence	1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPLEFPA du Var Agricampus		1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEAP de Saint Maximin	1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LAP 'Saint Dominique' de Valréas		1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Lycée Agricole Privé et Centre de Formation ACAF/MSA	1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	L'Ecole des Courses Hippiques - AFASEC		1

ANNEXE 1 : Etablissements publics et privés concernés par la démarche